

Aussi,—Relevés des compagnies d'assurance du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1927 (Sujet à être corrigé).

Aussi,—Rapport du surintendant des assurances du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1927.—Compagnies de prêt et de fidéi-commis.

Aussi,—Extrait des états des compagnies et prêt et de fidéi-commis en Canada pour l'année 1927. (Sujet à correction).

Aussi,—Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, et des dépenses encourues; et relevé de l'auditeur général relativement au sujet de ses décisions par le Bureau de la Trésorerie.

Aussi,—Relevé des dépenses faites d'après les appropriations pour dépenses imprévues, crédit 310, Loi de l'Appropriation, 1928.

Aussi,—Relevé de l'assurance des soldats rapatriés, pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses pour la Commission des champs de bataille nationaux du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses de la Société Royale du Canada pour l'année espérée le 30 avril 1928.

Aussi,—Relevé des allocations de retraites aux fonctionnaires civils durant l'année terminée le 31 décembre 1928, en vertu des prescriptions de la Loi de pension et de retraits du Service civil, S.R.C., 1906, chapitre 17, article 25.

Il met aussi devant la Chambre,—(A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1928, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1928, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924 pour l'exercice 1928. S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

Aussi,—Rapport du bureau de vérification au ministre des Finances,—Vérification des propriétés ennemies, et bilan des dettes au 31 mars 1928, Vols. I et II.

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques chartées du Dominion du Canada, au 31 décembre 1928, conformément aux S.R.C., article 114, chapitre 12.

Aussi,—Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques chartées du Canada, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 12, article 114.

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 14, article 58.

Et aussi,—Liste des balances non-réclamées, etc., dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 14, article 59.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 2, Loi modifiant la Loi du Grand Tronc, 1906-1907, relativement aux pensions.—M. *Dunning*.

Bill No 3, Loi modifiant de nouveau la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard.—M. *Dunning*.